

# 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

## 17.56 BARRAGE DE NAM CHOAN, THAÏLANDE

RAPPELANT au gouvernement de la Thaïlande que les 5000 km<sup>2</sup> de forêts tropicales contenus dans les Sanctuaires de faune de Thung Yai et Huai Kha Khaeng et plus précisément, les forêts de plaine alluviale, sont d'une importance régionale pour la conservation des espèces en danger et menacées d'extinction telles que le gaur, le tigre, le banteng, l'éléphant, le paon vert et diverses espèces de plantes et que ces forêts sont d'une importance nationale pour la protection des bassins versants ;

SACHANT que cette région a été proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;

AYANT CONNAISSANCE du projet de construction du barrage de Nam Choan, sur la rivière Kwai Yai, qui risque de porter gravement atteinte à l'écologie de la région ;

RECONNAISSANT:

- a. que la Thaïlande a besoin d'assurer son auto-suffisance énergétique ;
- b. que le gouvernement de la Thaïlande déploie des efforts pour mettre un terme à la destruction des forêts et maintenir la couverture forestière du pays à 40 pour cent de la superficie nationale;
- c. que des progrès ont été fait dans l'établissement d'un réseau complet d'aires protégées ;
- d. que les grands barrages n'ont pas toujours apporté les avantages économiques avancés pour justifier leur construction ;

RAPPELANT que cette assemblée a déjà exprimé sa préoccupation face aux répercussions de l'aide au développement sur les ressources génétiques et autres ressources naturelles et que ces répercussions peuvent être bénéfiques ou néfastes selon la manière dont conservation et développement sont intégrés ;

L'Assemblée générale de l'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. RECOMMANDE au gouvernement de la Thaïlande:
  - a. de procéder à une étude complète de l'impact de la construction du barrage de Nam Choan sur l'environnement, l'archéologie, la géologie et les systèmes sociaux des Sanctuaires de Thung Yai et Huai Kha Khaeng et de la Thaïlande occidentale ;
  - b. d'évaluer d'autres options de production énergétique qui ne nuiraient pas à l'intégrité biologique des sanctuaires de Thung Yai et Huai Kha Khaeng ;
  - c. de procéder à une évaluation des coûts réels de construction et d'entretien du barrage de Nam Choan qui reflète précisément les pertes socio-économiques considérables qu'entraînerait cet ouvrage sur l'écosystème de Thung Yai et Huai Kha Khaeng et sur les ressources biologiques exceptionnelles que représentent ses forêts, sa faune et ses plantes, ainsi que l'importance de cette région en tant que bassin versant essentiel et sa place dans le patrimoine naturel en régression de la Thaïlande ;
  - d. de ne prendre aucune décision de construction du barrage de Nam Choan tant que les résultats de ces évaluations n'auront pas été soigneusement examinés par la population thaïlandaise.
2. RECOMMANDE EN OUTRE aux bailleurs de fonds multilatéraux, bilatéraux et privés de s'abstenir de financer le projet de barrage de Nam Choan jusqu'à la finalisation satisfaisante de ces études d'impact sur l'environnement.